

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE 2026 - TYPE

À la demande de XXXXX, salarié(e) de l'entreprise/société XXXXX
OU chef(fe) d'entreprise de XXXXX
souhaitant intégrer notre prochaine session - FORMATION INITIALE - PASSERELLE
- VTC SOUHAITANT DEVENIR TAXI DU 04 - AOÛT/SEPTEMBRE 2026

INTITULÉ DE LA FORMATION : HABILITATION POUR L'ACCÈS À LA PROFESSION DE CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI - FORMATION PASSERELLE

RS : 5635

Finançable par le CPF ou par votre OPCO ou par TRANSITION PRO

ORGANISME CERTIFICATEUR : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA FORêt, DE LA MER ET DE LA PÊCHE

ORGANISME DE FORMATION : Université d'Etudes et de Loisirs des Alpes du Sud (UELAS),

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 930500630 05 auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

EFFECTIF : entre 8 et 20 apprenants

MODALITÉS : en présentiel

TARIFS : 1200 euros (60 heures de formation théorique + forfait préparation à l'épreuve pratique de 14 heures) - examen d'admissibilité à payer par le/la stagiaire (de sa responsabilité)

DATES DE LA FORMATION THEORIQUE : du 31 août au 29 septembre 2026 (dont examen ADMISSIBILITE le 29/09/26)

DATES DE LA FORMATION PRATIQUE (selon réussite ou non de l'admissibilité) : non connues à ce jour car variable selon l'annonce des résultats, courant octobre 2026 (14 heures) - ADMISSION semaine du 26/10/26.

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION EN HEURES : 60

FORMATEURS : Betty FAURE / Julien COMBE / Laure BUTERA / Romain BUTERA

DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE/INGENIERIE/SUPERVISEURE MISSION : Betty FAURE

LIEUX DE LA FORMATION : Société d'économie mixte - SEM, 11 allée des Genêts 04200 SISTERON OU/ET CENTRE DE FORMATION UELAS - bâtiment Aurora - Micropolis 05000 GAP

+ 04000 DIGNE LES BAINS POUR LA PRATIQUE

PUBLIC VISÉ :

VTC souhaitant devenir TAXI, possibilité de suivre que les cours des 3 réglementations et la sécurité routière

PRÉ-REQUIS POUR L'ADMISSION À LA FORMATION :

- VTC ayant réussi les épreuves de la CMAR i : y a moins de 3 ans et qui détiennent une carte professionnelle
- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité
- Ne pas faire l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens des professions du transport public

PRÉ-REQUIS POUR L'OBTENTION DE LA CARTE PROFESSIONNELLE :

- Ne pas faire l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L. 3124-11 du Code des transports
- Avoir un casier judiciaire (bulletin n°2) ne comportant aucune des condamnations incompatibles avec l'exercice de la profession (nous consulter).
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi ;
- Avoir obtenu son PSC - de moins de 2 ans (vous aurez l'obligation, **à votre charge**, de suivre cette formation - environ 65 euros OU de fournir une attestation de moins de 2 ans) ;

MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux, et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias et numériques,
- Véhicule taxi-école muni équipements spéciaux prévus par l'article R3121-1 du Code des Transports
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

OBJECTIF :

Permettre aux conducteurs VTC de devenir TAXI pour poursuivre leur activité de transport de personnes.

PROGRAMME :

Admissibilité :

2 épreuves seulement (F et G)

- Connaitre le territoire d'exercice de l'activité et la réglementation locale,
- Connaitre la réglementation nationale spécifique et la gestion liée à l'activité de taxi.

Admission :

- Savoir préparer et réaliser un parcours
- Savoir lire un plan ou une carte routière et utiliser un GPS

- Savoir établir la facturation et maîtriser les règles d'encaissement,
- Maîtriser la conduite de son véhicule en sécurité et en respectant le code de la route,
- Maîtriser la conduite en souplesse assurant le confort des passagers,
- Savoir prendre en charge et déposer des clients et leurs bagages, tout en assurant une bonne relation avec le client et lui apportant des informations à caractère touristique.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Épreuves organisées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Admissibilité :

- 2 épreuves écrites d'admissibilité spécifiques TAXI (F ET G),
- Validité de l'admissibilité (les 7 épreuves) : 3 fois dans un délai d'1 an.
- Validité de l'admissibilité commune TAXI-VTC-VMDTR en cas de mobilité professionnelle (changement d'activité) : 3 ans

Admission :

- 1 épreuve de mise en situation pratique de réalisation d'une course de taxi,
- Durée de l'épreuve pratique : 20 minutes au minima
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

-ADMISSIBILITE ORGANISEE PAR LA CMAR - lieu d'examen CENTRE DES CONGRES D'AUBAGNE

-ADMISSION ORGANISEE SUR DIGNE LES BAINS

SANCTION VISÉE

- L'examen « Habilitation pour l'accès à la profession de conducteur(trice) de taxi » organisé par la Chambre des Métiers permettant l'obtention de la carte professionnelle de conducteur de taxi (sous conditions).
- Attestation de fin de formation.

La Directrice Administrative et Pédagogique
Betty FAURE

UNIVERSITÉ D'ÉTUDES ET DE LOISIRS DES ALPES DU SUD - Bâtiment Aurora - Micropolis 05000 GAP - FRANCE
Tél : 33-492 51 57 97 - Email : uelas.gap@bbox.fr - Site internet : <http://www.uelasfrance.org>

Enregistrée sous le numéro 93 05 00630 05. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° SIRET : 43493609200023 - Code APE : 8559B
Association loi 1901 non assujettie à la TVA en application de l'article 206-1 bis du Code Général des Impôts - Numéro de TVA intracommunautaire FR81434936092
Pour formations taxis agrément préfectoral n° 2021-10-001 délivré par la préfecture des Alpes de Haute-Provence

Nous avons collecté vos données personnelles car vous nous les avez confiées ; nous les utilisons dans une démarche commune à votre demande dans le cadre de nos actions de formation.
Pour plus d'informations, contactez-nous : uelas.rapd@gmail.com